

# GARANTIE WALKER VERTRIEBS AG

1. La garantie s'étend sur 24 mois (non industriel) et 6 mois (industriel) dès la date de vente.
2. Nous nous engageons d'échanger les pièces défectueuses suite à des défauts de fabrication ou de matériel durant la garantie. Par contre, nous ne pouvons pas accepter les frais de transports, la compensation du travail perdu ainsi que le démontage et montage.
3. Sont exclus de la garantie :
  - Toutes conséquences d'usures normales.
  - Les dommages résultants du maniement incorrect du client ou par des tierces personnes.
  - Les dommages résultants d'un entretien incorrect ou par manque d'entretien (p.ex. utilisation de trop peu d'huile pur boîte à vitesse, boîte automatique, moteurs, chaîne de transmissions ou utilisation d'une qualité non appropriée).
  - Courroies, joints, pneumatiques, batteries, ampoules.
  - Les dommages causés par des tierces personnes, c'est à dire par un partenaire non officiels et non contractants.
  
  - Les pièces non importées par Walker Vertriebs AG, Winterthur.
  - Les machines non entretenues par un partenaire contractant ou par une succursale Walker Vertriebs AG, Winterthur.
  - Les machines non importées par Walker Vertriebs AG, Winterthur.
  - Les machines modifiées ou auxquelles des pièces accessoires non expertisées par Walker Vertriebs AG, Winterthur ont été appliquées.
  - Tous travaux de service.
  - Les machines non prévues pour une mise en oeuvre professionnelle, ou soumises à une surcharge.
4. Cette garantie n'est valable que pour le premier acheteur. Elle n'est pas transmissible.
5. Nous ne sommes pas obligés d'entreprendre des changements de construction aux machines vendues lorsqu'un nouveau modèle est en vente.
6. La décision concernant les conditions de garantie n'est prise que par Walker Vertriebs AG, Winterthur.

## Procédé pour l'obtention des pièces de rechange

1. Commander les pièces avec indication du numéro de la pièce de rechange auprès d'un partenaire contractant Walker Vertriebs AG ou directement chez Walker Vertriebs AG, Winterthur, Tel 052 224 0450.
2. Remplir complètement la demande de garantie reçue avec la machine livrée.
3. Renvoyer à Walker Vertriebs AG, Winterthur la demande de garantie, la copie du contrat d'achat de la machine, le bulletin de livraison des pièces de rechange et les pièces défectueuses.
4. Au moment où tous les documents sus mentionnés sont en notre possession, votre demande pourra être traitée.
5. Si la demande est déclarée valable, vous recevrez la note de crédit y relative.

Veillez complètement remplir:

1. Adresse du propriétaire	Nom / Prénom _____
	Rue _____
	NPA / Lieu _____

2. Adresse de la facture (Atelier de montage)	Nom / Prénom _____
	Rue _____
	NPA / Lieu _____
	No. De la facture / Bulletin de livraison _____

3. Machine / Appareil	Désignation _____
	No. De la serie/production _____
	Type de moteur et no. d'emballage _____

4. Indication de date	Acheté le _____ (Joindre copie de la facture)
	Aperçu le dommage le _____
	Etat du compteur _____

5. Dommages constatés, raisons éventuelles (Description)	_____
	_____
	_____

6. Pièces utilisées No. De commande	Indication de pièces	Prix facturé
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
Montant total		Fr. _____

7. Temps de travail	heures	_____
---------------------	--------	-------

Date / Signature (timbre) de l'atelier \_\_\_\_\_

Attention: Pour les appareils Briggs & Stratton, Tecumseh, Kohler et d'autres produits non-importés par notre maison, les conditions de garantie devront être traitées avec l'importateur relatif !

Annexes: Bulletin de livraison des pièces garantie, copie de la facture de l'appareil, pièces défectueuses

voir l'envers →